

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

Présents :

Mmes BRUNET, FIGARELLA, GOBET, HERVE GENOVESI, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, LOVERA, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.
MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, REYMOND.

N°83

Date de Publication
23 OCT. 2020
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
23 OCT. 2020
Date de la convocation
13 octobre 2020

Pouvoirs :

Mme MATEO à Mme le Maire
M. DE SOUSA à M. DENONFOUX
M. MAS-FRAISSINET à M. FAVIER

Madame Lisa HERVE GENOVESI a été élue secrétaire.

Objet : Résolution en faveur d'un soutien à un processus de paix dans le conflit sévissant dans la région du Haut-Karabakh.

Madame le Maire expose à ses collègues que dans le Caucase, la région du Haut-Karabakh, peuplée d'Arméniens, mais faisant partie de l'Azerbaïdjan, a proclamé son indépendance en 1991, lors de l'éclatement de l'URSS.

Cette situation a été jugée intolérable par la République d'Azerbaïdjan, qui a envoyé l'armée, mais s'est heurtée à la résistance des habitants du Haut-Karabakh, soutenus par l'Arménie voisine.

Le conflit a fait 30 000 morts et des centaines de milliers de déplacés, mais la région est devenue indépendante de fait, sans être reconnue par la communauté internationale.

En 1994, un cessez-le-feu a défini une ligne de démarcation entre les deux zones.

Malgré des combats qui éclataient régulièrement, la situation semblait plus ou moins stabilisée depuis.

Mais la tension est remontée depuis le début de l'année 2020, sous l'effet de multiples facteurs (crise économique, montée des nationalismes, exigences croissantes de la Turquie...).

La guerre a repris le 27 septembre, avec les affrontements les plus sanglants depuis un quart de siècle.

Un dernier bilan au 14 octobre, fait état de plus de 600 morts depuis le début des combats fin septembre, d'après des bilans partiels qui pourraient être bien plus lourds.

Depuis le début des combats, la loi martiale est décrétée en Azerbaïdjan comme en Arménie.

Du côté arménien, le Premier ministre, [Nikol Pachinian](#), ainsi que le dirigeant du Haut-Karabakh, Araïk Aroutiounian, ont également décrété "la mobilisation générale" en s'adressant, par cet appel, à tous les hommes en âge de combattre.

Dans la région du Haut-Karabakh, une bonne partie de la population civile a été évacuée, mais celle qui est restée sur place se terre dans des abris.

Enfin, après près de trois semaines de combats, les conséquences humanitaires s'annoncent déjà graves : *"Des centaines de milliers de personnes sont affectées dans la région"*, selon le Comité international de la Croix-Rouge.

La sortie de crise n'a rien d'évident.

Considérant ces faits, le rapporteur propose au conseil municipal :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir afin de faire valoir le respect intégral du droit international humanitaire et particulièrement des Conventions de Genève, dont la Ville de Genève et la Suisse sont dépositaires;

- de soutenir un processus de paix visant une situation juste et durable au Caucase du Sud, respectueuse des droits de tous les peuples de la région.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 21 octobre 2020.

Le Maire,
Danielle MILON

